

# Equipe

à  
votre  
écoute



**Sécrétaire**



**Cadre de santé**



**Psychiatre**



**Psychologues**



**Infirmière Diplômée d'Etat**

# Plan d'accès

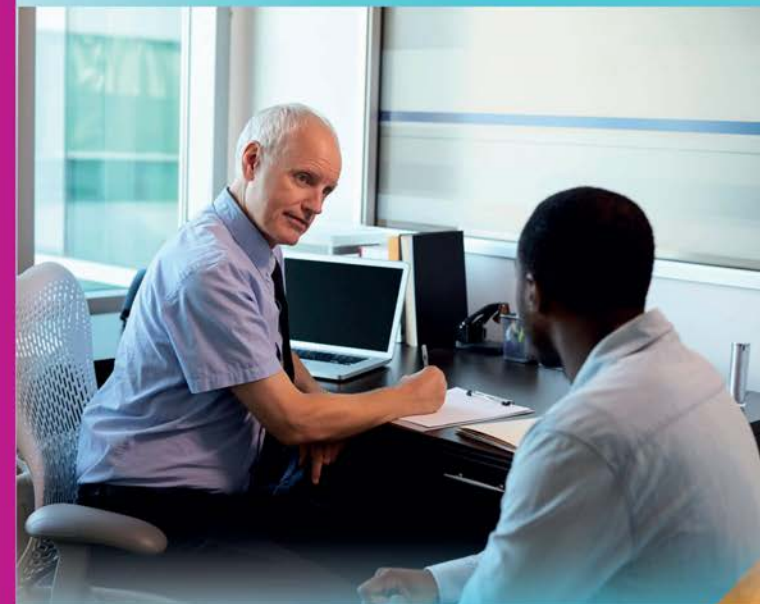


Bâtiment du Comptoir Médical  
142 Bis Route de Bois Boyer  
97200 Fort de France  
Téléphone : 0596 30 67 04  
Mail : [criavs@chu-martinique.fr](mailto:criavs@chu-martinique.fr)



Centre Hospitalier Universitaire de Martinique  
CS 90632 - 97261 Fort-de-France  
0596 55 20 00  
Télécopie 0596 75 84 00 / 0596 75 50 60

© Service Communication du CHUM - Septembre 2021



Centre Ressource pour les Intervenants  
auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles

## Origines

La libération grandissante de la parole autour des violences sexuelles pose la question de l'accompagnement des victimes mais aussi de la prise en charge des auteurs.

Les CRIAVS trouvent ainsi leur origine dans la circulaire DHOS/DGS/02/6C n° 2006-168 du 13 Avril 2006, relative à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.

Ces 28 centres nationaux ont pour mission de rassembler, animer et communiquer les ressources théoriques, humaines et matérielles oeuvrant autour de la question des violences sexuelles et ce, auprès des professionnels concernés.

Plus les connaissances médico-sociales et judiciaires de ce phénomène seront connues de tous et mieux, ensemble et en toute cohérence, le risque de passage à l'acte sexuel violent diminuera.

*Le nombre de victimes, aussi.*



## Missions



**ANIMER LE RESEAU** médico social et judiciaire en recensant les ressources humaines territoriales et en les mettant en lien.



**FORMER** les acteurs du territoire par des formations initiales et continues sur l'évaluation et la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.



**SOUTENIR** les professionnels par un lieu de verbalisation et de réflexion autour des difficultés inhérentes à leurs pratiques.



**DOCUMENTER** les intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles en mettant à leur disposition la documentation, livres, articles et outils de référence, actualisés.



**PREVENIR** le risque de passage à l'acte par le développement d'actions de prévention diverses.



**CONTRIBUER A LA RECHERCHE** en favorisant toute action qui améliorerait l'évaluation et la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.

## Public



*Toute personne, profession ou institution, concernées par la problématique de la violence sexuelle comme :*

- **Usagers et leurs proches.**
- **Santé :** établissements publics ou privés, libéraux, Psychiatre, pédopsychiatre, psychologue, infirmier, aide-soignant, sexologue, médecin légiste, médecin coordonnateur...
- **Milieu judiciaire :** tribunaux, Administration Pénitentiaire, CIP, PJJ, secteur habilité, professionnels intervenant en milieu judiciaire et carcéral...
- **Services sociaux et éducatifs :** lieux de placements, travailleurs sociaux...
- **Sécurité publique :** police, gendarmerie...
- **Education Nationale :** rectorat, directeurs, CPE, professeurs, psychologues, conseillers d'orientation...
- **Secteur associatif :** association de victimes, de visiteurs de prison, associations locales sportives, religieuses...
- **Secteur de la formation :** universités, écoles de formation en santé...